Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 022-212200562-20260311-2026_03_03-DE

Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-six, le mercredi onze mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ÉVRAN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Patrice GAUTIER, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Etaient présents : M. Patrice GAUTIER, Maire - Mme Caroline GAIGNOT, 1ère adjointe - M. Alain BRARD, 2ème adjoint - Mme Jacqueline PLANCHOT, 3ème adjointe - M. Loïc MAUFRAIS, 4ème adjoint - Mme Morgane BERNARD, 5ème adjointe - M. Lawrence BARBIER - Mme Christelle LEMAIRE - M. Vincent LAGOGUÉ *(à partir de 19h05, question n° 1)* - Mme Gaëlle JEANNE - Mme Carole VIVIER - M. Jérôme PAPELARD - Mme Sabrina PIEDEVACHE *(à partir de 19h10, question n° 1)*.

Etaient absents : M. Jérôme LEGOFF - M. Fabrice ROTH.

Quorum : 11 (à 19h00)
12 (à partir de 19h05)
13 (à partir de 19h10)

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Mme Caroline GAIGNOT a été nommée secrétaire de séance.

Convocation en date du 2 mars 2026 et affichée à la porte de la Mairie le 2 mars 2026.
Affaires inscrites à l'ordre du jour de la séance du 11 mars 2026.

Le procès-verbal de la précédente réunion du 11 février 2026 n'a pas fait l'objet d'observations et est approuvé à l'unanimité.

Délibération n° 2026-03-03

Objet : Appel à projets « îlot rue de la Libération » : choix du lauréat

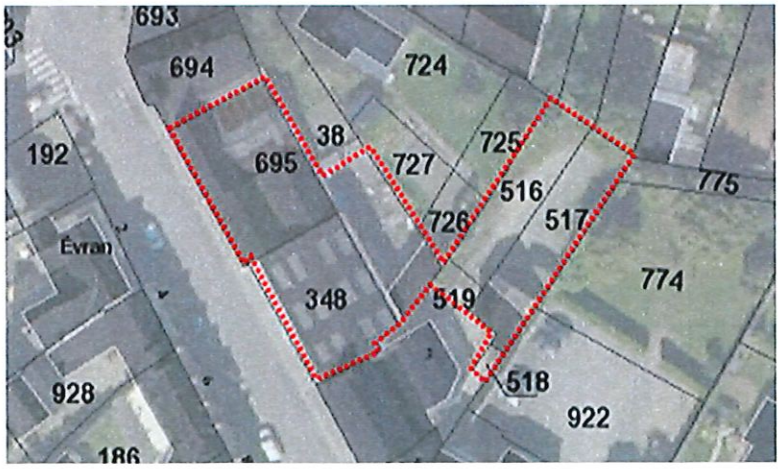
Vu la convention opérationnelle d'actions foncières entre la Commune et l'Établissement Public Foncier de Bretagne (EPF Bretagne) signée le 30 mars 2023 ;

Vu l'appel à projets « opérateur immobiliers » pour la réalisation d'une opération d'aménagement - îlot Rue de la Libération mis en ligne le 23 juin 2025 sur le portail MEGALIS BRETAGNE et paru le 26 juin 2025 sur le journal Ouest France 22 ;

Considérant que cet appel à projets est initié par la Commune en partenariat avec l'EPF Bretagne, en tant que propriétaires du foncier, dans le cadre de la convention opérationnelle ;

Considérant que l'objet de cet appel à projets est de retenir un opérateur ou un groupement d'opérateurs afin de lui céder le foncier en vue de la réalisation d'un projet d'aménagement à vocation principale de commerces et de logements ;

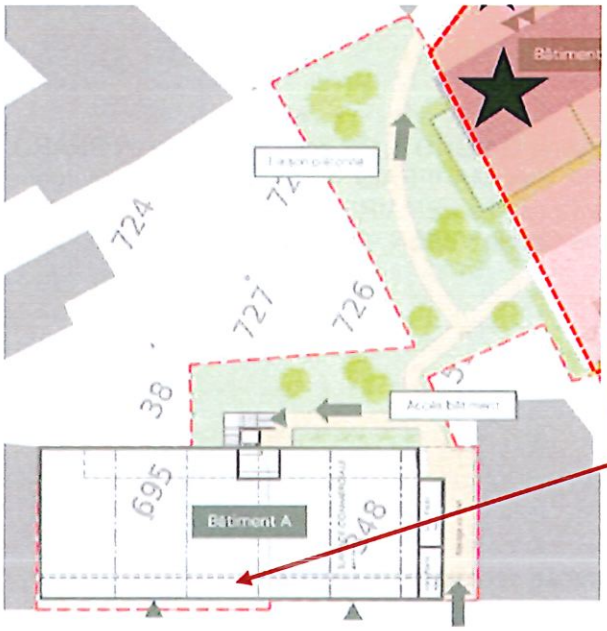
Considérant le périmètre concerné :



Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 022-212200562-20260311-2026_03_03-DE

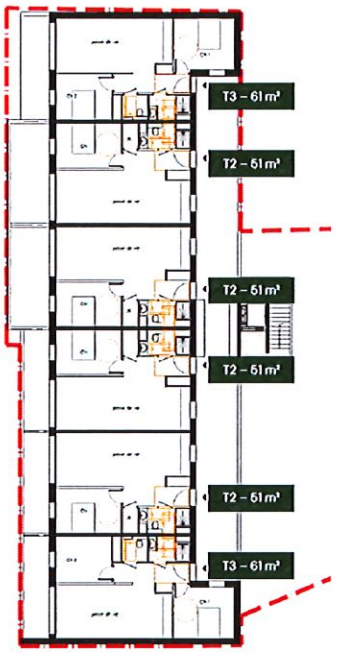
Considérant les offres reçues aux date et heure limite de remise des projets, le 31 octobre 2025 à 12h00 ;

Vu le projet de COMMESPACE :

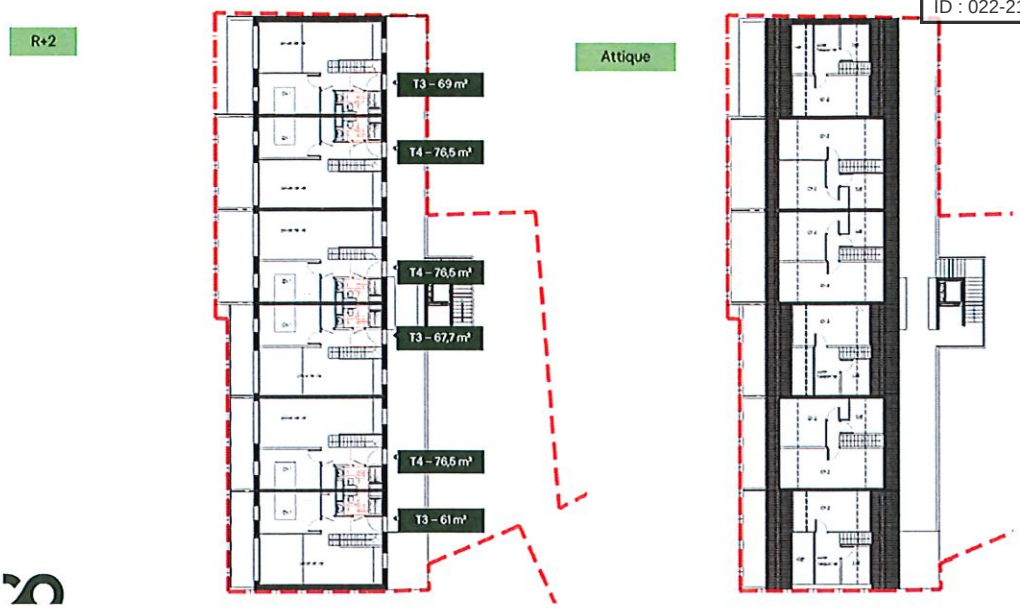








Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 022-212200562-20260311-2026_03_03-DE



Suite à audition et analyse du projet par l'EPF Bretagne, il est proposé au Conseil Municipal de retenir le projet de COMMESPACE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, (POUR : 13, CONTRE : 0, ABSTENTIONS : 0),

- **DÉCIDE** de retenir le projet de COMMESPACE,
- **AUTORISE** le Maire à poursuivre les discussions avec COMMESPACE et l'EPF Bretagne pour finaliser le projet et l'accord entre les parties,
- **DIT** que la présente délibération sera transmise à l'EPF Bretagne et COMMESPACE.

Fait à Evran, le 12 mars 2026

MAIRIE D'EVRAN 22630

Caroline GAIGNOT,
Secrétaire de séance

Patrice GAUTIER,
Maire

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 022-212200562-20260311-2026_03_03-DE